

## FORMATIONS DE « SURVEILLANT DE NUIT QUALIFIE » ET « MAITRE(SSE) DE MAISON »

Préambule : les avenants 284 et 285 du 3 juillet 2003 relatifs aux surveillants de nuit qualifiés et aux maîtresses de maison ont été agréés en date du 8 juillet 2004.

L'article 4 de ces avenants prévoit une formation de 203 heures minimum sur la base de référentiels définis par la CPNE.

L'ADEA a développé une formation de 203 heures conforme à ce référentiel et labellisée par la CPNE.

Les référentiels de ces 2 formations comportent des domaines de formation communs et des domaines propres à chacune des 2 fonctions.

### OBJECTIFS ET METHODES PEDAGOGIQUES

#### OBJECTIFS GENERAUX

Il s'agit d'une formation en alternance, dispensée à des salariés exerçant ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité à l'issue de la formation. Cette formation doit donc être conçue pour tenir compte à la fois des acquis de l'expérience développés par les bénéficiaires et permettre la mise en pratique des acquis de la formation sur leur lieu de travail.

Un des enjeux de ces formations est d'initier et de développer des savoirs faire techniques et des savoirs être pour venir en complémentarité et en cohérence avec les autres professionnels des équipes. Les activités singulières des surveillants de nuits et des maîtres ou maîtresses de maison peuvent éclairer et enrichir celles des autres professionnels.

#### D'une manière générale, il s'agit donc de :

- Développer sa capacité à se positionner professionnellement au sein d'un établissement
- Connaître les différents publics et leurs problématiques, s'initier à la compréhension de leurs difficultés et intervenir avec pertinence
- Acquérir des compétences relationnelles
- Acquérir des compétences techniques relatives à la fonction
- Assurer la protection des personnes
- Développer le travail en équipe, développer des outils de coopération avec les équipes de jour (pour les surveillants de nuits) ou avec les équipes éducatives (maîtresse de maison)
- Développer des capacités d'analyse des situations, permettant une pertinence dans l'intervention
- Enfin, il s'agit de construire une identité professionnelle

A partir de ces objectifs, le surveillant de nuit ou la maîtresse de maison doit pouvoir repérer son rôle et sa pratique au sein d'un dispositif institutionnel et d'un projet d'établissement, mieux définir ses missions, ses fonctions, ses responsabilités, ses limites. Ils doivent également construire et formaliser des processus et des méthodes d'intervention : observer, analyser, intervenir, rendre compte, évaluer.

## CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation est construite à partir de 4 domaines de formation

- **Domaine de formation 1 spécifique surveillant de nuit qualifié : assurer la sécurité des biens et des personnes : (70 heures)**
  - ✚ Rôle et fonction : 10h30
  - ✚ Sécurité des biens et des personnes : 45h30
  - ✚ Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort 7h
  - ✚ Travail de nuit : 7h
- **Domaine de formation 1 Maitre(sse) de maison : contribuer à la qualité du cadre de vie : (70 heures)**
  - ✚ Rôle et fonction : 10h30
  - ✚ Qualité et sécurité du cadre de vie : 28h
  - ✚ Entretien du cadre de vie : 10h30
  - ✚ Préparation des repas : 21h
- **Domaine de formation 2 : Participer à l'accompagnement des personnes (DF commun) : (63heures)**
  - ✚ Problématique des publics : 35h
  - ✚ Fondements et méthodes d'accompagnement : 28h
- **Domaine de formation 3 : L'équipe pluri-professionnelle (DF commun) : (49 heures)**
  - ✚ Le cadre institutionnel de la fonction : 21h
  - ✚ Le travail en équipe pluri-professionnelle : 28h
- **Domaine de formation 4 : Accompagnement pédagogique (DF commun) : (21 heures)**
  - ✚ Bureautique, méthodologie, accompagnement et écriture du dossier : 14h
  - ✚ Préparation et soutenance du dossier 7h

Les méthodes pédagogiques font appel à une participation active des personnes en formation. De fait, la formation proposée alterne des temps de travaux dirigés et des apports plus théoriques, l'intérêt étant de pouvoir articuler les éléments tirés de la pratique professionnelle et les apports théoriques. Par ailleurs, outre les cours dispensés dans le cadre de la formation, il sera demandé aux participants un certain nombre de travaux écrits en lien avec la formation. Le processus de formation proposé s'inscrit dans l'idée d'une déconstruction des représentations, d'une compréhension des concepts abordés et enfin d'une reconstruction de la pratique. Le suivi de la formation sera assuré par une formatrice permanente de l'ADEA et la responsable pédagogique de l'ISL. Il sera fait appel aux intervenants réguliers de l'ADEA et de l'Institut Saint Laurent, pour les interventions théoriques (psychologie, FPS, notions de handicap, les cadres législatifs et institutionnels...)

## DEROULEMENT DE LA FORMATION : CALENDRIER ET LIEU

Répartition des **203 heures sur 29 journées** hebdomadaires de 7 heures chacune

Démarrage de la formation : **5 avril 2017 (Prévisionnel)**

Fin de la formation : **8 décembre 2017 (Prévisionnel)**

(Voir le calendrier détaillé de la formation)

NB : il peut être envisagé des regroupements de 2 ou 3 jours espacés d'environ 3 semaines.

## COUT DE LA FORMATION

Le coût de cette formation, dans le cadre de notre catalogue de formation continue est de **2 436,00 €\* nets**  
(L'ADEA n'est pas assujettie à TVA)

*\*(Coût de formation révisable selon les directives UNIFAF)*